Syndicat National
Force Ouvrière
des Lycées et Collèges

Communiqué
du 14/09/2017

Les ordonnances Macron, c'est toujours la régression sociale : agir pour les mettre en échec

La FNEC FP-FO dépose un préavis national de grève pour le 21 septembre
Le SNFOLC, avec la FNEC-FP FO confirme son appel à tous les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré à se mobiliser avec tous les salariés du privé comme du secteur public pour mettre en échec les projets d'ordonnances.

Démantèlement du code du travail = démantèlement des garanties statutaires

Mme Pénicaud a déclaré : « *Je pense que nous sommes mûrs pour inventer une flexisécurité à la française.* » (Le Figaro, 13/09/2017).
Le 12 septembre, plus de 400000 salariés du public et du privé se sont mobilisés par les manifestations et la grève pour exprimer leur exigence de retrait des ordonnances Macron : inversion de la hiérarchie des normes ; négociation au niveau de l'entreprise, là où le rapport de force est le plus défavorable pour les salariés ; affaiblissement de l'outil syndical qui protège les salariés ; généralisation, à toutes les branches, du "contrat de chantier ": un CDI qui se termine à la fin du chantier.
Le démantèlement des garanties collectives, c'est ce que le gouvernement voudrait imposer dans la fonction publique, dans l'Education nationale. D'ores et déjà, le statut est attaqué à travers l'évaluation-Belkacem reprise par J-M. Blanquer. Les personnels ne veulent pas d'un RDV de carrière qui leur impose une évaluation par compétences, une pression insupportable, un accompagnement-rééducation.
Et le gouvernement lui-même, anticipe la loi travail dans l'Education nationale avec un plan de licenciement sec de 20000 contrats aidés.

Nouvelle saignée de notre pouvoir d'achat

Certains n'hésitent pas à l'écrire : « *en brisant le carcan du statut l'Etat se donnerait une chance objective de transformer le gouffre financier qu'est l'Education nationale* » (tribune Figarovox, 7 septembre 2017).
Hausse de 1,7 % de la CSG sans compensation (-400€ par an pour un certifié classe normale échelon 4), hausse de la retenue pour pension civile : 10,56 % en janvier 2018, gel du point d'indice, rétablissement du jour de carence... et cela s'ajoute à toutes les mesures du gouvernement précédent (refiscalisation des heures, suppression de la prime pour la 3ème HSA...)

Avec la FNEC FP-FO, les syndicats du SNFOLC ont exprimé, dans les manifestations, les revendications FO : abrogation de la loi Travail, retrait des ordonnances.
Le SNFOLC, avec la FNEC-FP FO confirme son soutien à toutes les sections départementales qui, le 21 septembre, avec les Unions départementales FO, entendent se mobiliser par des manifestations, des rassemblements, par la grève, contre les ordonnances Macron et pour les revendications.
Le SNFOLC invite les personnels à se réunir pour prendre position et décider des initiatives pour poursuivre la mobilisation pour le retrait des ordonnances.

SNFOLC
Siège national
6-8 rue Gaston Lauriau
93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tel : 01.56. 93. 22. 44
snfolc.national@fo-fnecfp.fr
www.fo-snfolc.fr